

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
21/03/2022

Dossier complet le :
28/03/2022

N° d'enregistrement :
f09322p0092

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NEXITY IR PROGRAMMES COTE D'AZUR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

REYNAUD Steven

RCS / SIRET

18 2 4 4 8 5 3 2 0 0 0 0 1 7

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement. 39 a) Travaux et constructions créant une SDP > 10 000 m ²	Projet de création d'un complexe résidentiel et commercial d'une surface de plancher totale > 10 000 m ² (15 345 m ² au total) avec implantation d'un supermarché et de parkings en sous-terrain .
41: création d'aire de stationnement ouverte au public 41 a) Aires de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus	L'activité de commerce s'accompagne de la création d'environ 150 places en souterrains (sous le commerce)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la démolition de plusieurs bâtiments existants afin de créer un nouveau complexe résidentiel et commercial de 7 étages (de R-2 à R+4), répartis sur deux tranches et comprenant un projet de supermarché et de parking sous-terrain en R-1 et R-2.

Un autre supermarché ainsi qu'un concessionnaire/atelier nautique sont présents sur l'emprise du projet. Ils sont concernés par un permis de démolir en cours d'instruction.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de créer un complexe résidentiel et commercial comportant un supermarché, une galerie commerciale et un parking sous-terrain.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Démolition de tous les bâtiments présents sur les parcelles actuelles BC 10, 82, et 254 et sur une parcelle mitoyenne issue de la 124 (124p), qui constitueront l'emprise du projet,
- Déblayage et terrassement des précédentes parcelles pour la construction des nouveaux bâtiments et sous-sols,
- Création de nouvelles voies d'accès aux parking sous-terrain, des contres-allées ainsi que du bassin d'orage,
- L'ensemble des coupures des réseaux existants des bâtiments démolis se feront en conformité et selon les recommandations des services concernés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le supermarché sera implanté au rez-de-chaussée d'un bâtiment et accessible via une galerie commerciale. L'accès aux parkings sous-terrain s'effectue par une rampe à l'extrémité Est du lot A. Le projet ne comporte pas de place de parking en extérieur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Permis de construire,

Dossier de Permis de démolir.

Le projet pourrait être soumis à une procédure loi sur l'eau si des pompages d'assèchement de fouilles en phase chantier sont nécessaires. La rubrique 2.1.5.0 concernant la gestion des eaux pluviales ne sera pas visée les rejets s'opérant dans un réseau publique concessionnaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol totale du projet	12 816 m ²
Surface de plancher (SDP) du supermarché	3 140 m ²
Surface de plancher (SDP) de l'ensemble des logements	12 205 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

315, 233 et 275 route de Grasse
06 600 ANTIBES

Référence cadastrale du projet :
000 BC 10 82 123 124p et 254

Zone PLU du projet : UCa2

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 10 ' 31 " E Lat. 43 ° 59 ' 20 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne se situe pas dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II. Cependant, la ZNIEFF de type II "930012589 Prairies et cours à l'intérieur de la Brague" est présente à environ à 1,8 Km au Nord.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par un arrêté de protection de biotope (APB). L'APB le plus proche de la zone d'étude est "FR3800581 Terme Blanc" et se situe à environ 3,7 Km au Nord.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Antibes est une commune littorale et est soumise à la loi littoral en raison de la présence de la mer Méditerranée. La zone du projet s'insérant au niveau d'une zone aménagée proche du centre-ville, la démolition des bâtiments existants et la construction des complexes n'aura pas d'incidence sur le milieu naturel marin.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas située dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional. Cependant, elle est située à environ : - 11 km au Sud du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (FR8000049) - 40 km à l'Est du Parc naturel régional du Verdon (FR8000033) - 54 km à l'Est de la Réserve naturelle nationale Plaine des Maures (FR3600171)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est située aux abords de la route de Grasse (D35). La commune d'Antibes dispose d'un plan de prévention du bruit couvrant la zone d'implantation du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas inscrite au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable. En revanche, il se situe à environ 1 Km de la Chapelle St Jean (0043003)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne fait pas partie d'une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. Les zones humides les plus proches se situent à environs 2,5 Km au nord et sont le Golf Antibes/Biot (06CEN078), les Prairies humides de la Brague (06CEN355) et la Brague (06CEN086).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Antibes est concernée par le risque inondation. Le PPR "inondation" est en cours d'approbation dans sa version finalisée. La zone d'étude est soumise au PPRi, mais seul une très petite partie à la lisière de la D35 est classée "B1" (zone urbanisée - aléa inondation faible à modéré). Etant donné que l'intégralité des nouvelles imperméabilisées vont être compensées (règlement de gestion des eaux pluviales de la CASA) et que les zones classées "B1" sur la parcelles ne concernent pas le bâti projeté, Il n'existe pas de risque pour le projet. Les nouvelles minéralisations du projet seront compensées au travers d'ouvrages de rétention des eaux pluviales avec rejet au réseau publique.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le programme immobilier n'est pas sur un site ou sur des sols pollués. En revanche, elle se situe à 50 mètres d'une station essence Esso référencée dans la base de données CASIAS (PAC0603873).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas située en zone de répartition des eaux. La ZRE la plus proche est celle du "Loup Aval" (ZRED61) qui se situe à 6 Km au Nord.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne se trouve pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude, ainsi que l'ensemble de la commune d'Antibes, se situe sur un site inscrit "Bande côtière de Nice à Théoules" (93106051).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas présente dans le réseau Natura 2000. La ZPS la plus proche se situe à 6,5 Km au Nord "Préalpes de Grasse" (FR9312002); Les ZSC les plus proches sont : à 1,8 Km à l'Est, "Baie et cap d'Antibes" (FR9301573) et à 3,7 Km au Nord, "Dôme de Biot" (FR9301572).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne se situe pas dans un site classé. Cependant, les sites classés "Quartier de la Pinède Antibes" (93C06005) et "Domaine public et maritime constituant la cote du cap d'Antibes" (93C06033) sont présent à environ 2,5 Km au Sud-Est.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Etant donné la géologie et la lithologie de la zone d'étude, la construction des sous-sols du projet est susceptible d'entrecouper des circulations d'eaux superficielles. Les premières études géotechniques montrent qu'il n'y a pas de nappe permanente mais des venues d'eau ponctuelles, notamment lors des épisodes pluvieux. Le projet pourrait relever d'une procédure de déclaration ou d'autorisation temporaire de pompage pour l'assèchement de fouilles en phase travaux mais dans des proportions limitées.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les premiers éléments transmis laissent présager de faibles circulation d'eau ponctuelles. En phase chantier il est possible que des pompages d'assèchement soient nécessaires. En l'absence d'une nappe permanente, le projet n'entraînera pas de modifications sur les masses d'eau répertoriées qui sont plus profondes.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par la démolition des bâtiments existants situés sur les parcelle du nouveau projet et par le décaissement pour les sous-sols, un excédent de matériaux est à prévoir. Les matériaux seront réutilisés sur place (aménagements paysagers) ou seront acheminés vers des Installations de Stockage des déchets inertes. Cet excédent de matériaux n'aura donc pas d'impact sur les milieux présents aux alentours du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en milieu déjà urbanisé, présentant notamment des zones résidentielles et commerciales, des parkings ainsi qu'un axe routier important (D35). Le projet d'aménagement, qui consiste à créer un nouveau complexe résidentiel et commercial (à la place d'un bâtiment existant conséquent), n'entraînera pas de perturbations et de dégradations supplémentaires sur la biodiversité. Au vu de la nature des alentours, le projet ne détruira pas de biodiversité existante. De plus, le projet comporte davantage d'espaces verts que les bâtiments précédents, ce qui favorisera leur expansion.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe trop loin de la ZPS la plus proche (6,5 Km) pour y avoir impact. Concernant la ZSC la plus proche (1,8 Km) "Baie et Cap d'Antibes", il s'agit d'un habitat presque exclusivement marin (98%) que le projet ne peut pas impacter directement. Aussi, étant donné que le projet s'implante sur une parcelle déjà urbanisée, aucun espace supplémentaire ne sera pris ni sur la terre ni sur la mer par le projet, neutralisant la menace d'urbanisation continue.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au niveau d'un site naturel sensible ou protégé, (site Natura 2000 site inscrit ou classé). Il n'aura pas d'impact direct sur ces milieux. La commune d'Antibes est inscrite dans le Plan National d'Actions en faveur du Lézard ocellé. Cependant, cette espèce privilégiant les habitats secs comme les garrigues ou les maquis et présentant des terriers de lapin pour se réfugier, l'espèce n'est pas considérée comme présente sur la zone d'étude.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est classée en UCa2 dans le PLU d'Antibes, correspondant aux "Quartiers péri-centraux - bâtis collectifs discontinus dominants". Sur la zone d'emprise du projet sont déjà présents des bâtiments qui seront démolis. De ce fait, le projet n'engendre aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par des risques technologiques. Aucun site industriel n'est présent à proximité immédiate de la zone d'étude et au vu de la nature du projet, ce dernier n'accueillera pas de risques industriels sur la zone.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une petite partie des parcelles du projet sont classées " B1 zone urbanisée - aléa faible à modéré" par la révision du PPR "inondations" de la commune d'Antibes. De ce fait, l'implantation du projet est autorisée dans ces zones avec prescriptions. Etant donné qu'aucun des bâtiments projetés n'est concerné par le PPRi, il est considéré non-concerné par le risque inondation (voir étude hydraulique).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le futur projet n'accueillera pas d'activité industrielle et ne sera pas générateur d'émissions nocives pour la santé. La zone du projet n'est pas concernée par un risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le supermarché est déjà existant sur les terrains, il est relocalisé et mis à neuf. Des bâtiments commerciaux sont déjà implantés sur l'emprise du projet également, le trafic n'augmentera pas de manière significative après la construction.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité commerciale n'est pas de nature à générer de nuisances sonores directes, mais de façon indirecte par les flux de livraisons notamment, mais ici similaire à l'état actuel compte tenu de l'existence d'un commerce similaire. Le projet impliquant la construction de résidences, le bruit lié au projet pourra-être inférieur à l'actuel. L'emprise du projet est déjà concernée par le bruit de circulation occasionné par la D35 voisine

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au vu de la nature du projet, celui-ci n'engendrera pas d'émissions d'odeurs et n'est concerné par aucune nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet d'aménagement entraînera certainement des vibrations lors de la phase de démolition des bâtiments existants et de terrassements. Cependant, cette phase de travaux sera très localisée et temporaire. Ces vibrations n'auront donc pas d'impact sur les installations voisines. De plus, aucune vibration ne sera engendrée lors de la phase d'exploitation. Le projet n'est pas concerné par des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à ajouter des émissions lumineuses significatives supplémentaires car les zones d'activité principales se situent à l'intérieur de la structure. Les émissions liées aux devantures lumineuses seront limitées selon l'application de la réglementation en vigueur et le parti pris architectural (modes doux notamment faiblement éclairés) renforce l'attention qui est portée à ces nuisances.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase travaux et plus particulièrement lors de la phase de démolition des bâtiments existants, des émissions de poussières seront engendrées. Celles-ci seront cependant très localisées et temporaires. Au vu de la nature du projet, aucune émission de poussières ne sera engendrée lors de la phase d'exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de rejets liquides dans les milieux présents sur la zone d'étude et aux alentours.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La surface commerciale et les bâtiments d'habitation sont de nature à générer des effluents de type domestique ou assimilés (pas de nature industrielle). Le rejet se fera au réseau structuré communautaire qui passe sous la RD. Les volumes générés ne sont pas de nature à impacter la collecte et le traitement sur la branche concernée et sur la station d'épuration qui est de capacité suffisante.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet produira des déchets inertes ou non dangereux principalement dus à la démolition des bâtiments existants. Le projet consiste en la création de résidences et de commerces: une production de déchets inertes type emballage et d'ordures ménagères est à attendre. Un tri sélectif sera mis en œuvre sur l'ensemble du projet avec ramassage déjà organisé par la collectivité.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique, site classé ou inscrit n'est présent à proximité du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de la nature du projet, au vu de la nature du sol de la zone d'étude et au vu du contexte urbanisé dans lequel cette dernière s'inscrit, le projet n'engendre pas de modifications sur les activités humaines, notamment sur l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

En 2021, 8 projets ont fait l'objet d'une demande d'examen au cas-par-cas sur la commune d'Antibes et 7 n'ont pas été soumis à une étude d'impact. 1 projet est cependant toujours en cours d'instruction (F09321P0195 - Protection des enrochements du passage Gabéro) et se situe environs 2 Km du projet. De ce fait, il n'est pas de nature à se conjuguer avec le projet objet de la présente demande.

Au vu de la situation du projet vis-à-vis de la partie 6.1 du formulaire, Ses incidences même cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés, sont estimées négligeables.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Au vu de la nature du projet, celui-ci n'est pas susceptible d'avoir des effets de nature transfrontière.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Le projet s'insère sur des parcelles précédemment urbanisées sans enjeu pour l'environnement,
- Le projet n'a pas pour nature à engendrer une activité différente de celle déjà présente dans le secteur d'étude, sauf qu'une activité commerciale et de réparation de bateaux sera remplacé par des logements (le carrefour est quant à lui juste déplacé)
- D'avantage d'espaces verts sont prévus par le projet en comparaison aux emprises au sol existantes,
- La démolition de structures liées à la vente et à la réparation de bateaux contribue à réduire l'impact sur l'environnement,
- L'intégralité des débits supplémentaires liés aux eaux de ruissellement occasionnées par le projet est compensée (étude hydraulique fournie au PC).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, il ne semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, la zone d'étude se situe dans une zone urbanisée dans laquelle se trouve déjà des infrastructures similaires au projet. Il ne générera pas de trafic supplémentaire et n'a pas d'impact sur les milieux naturels et sur la biodiversité au vu de son éloignement avec les zones concernées par le réseau Natura 2000 et des affinités écologiques de l'espèce concernée par le Plan National d'Action. De plus, davantage d'espaces verts seront mis en place afin d'augmenter la richesse faunistique sur un site précédemment imperméable. Le projet n'induit que des impacts localisés et temporaires.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

NICE

le,

15/03/2022

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

NEXITY IR PROGRAMMES CÔTE D'AZUR
Le Palazzo
29 avenue Simone Veil CS91089
06202 NICE Cedex 3
Tél. 04 92 29 70 00
SIRET 824 485 320 00017